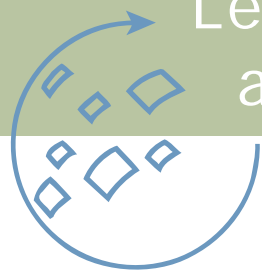


Les aires protégées au Québec



Un héritage pour la vie

l'une des dernières rivières naturelles au sud du Québec. La protection de ses rives s'étale sur un gradient sud-nord de 140 km de long où se déploie une variété impressionnante d'éraiblières, de pinèdes blanches, de pessières noires, de cédrières, etc.

- La réserve de biodiversité projetée du Lac-Némiscachingue, d'une superficie de 253 km², se situe à la limite nord des régions de Lanaudière et des Laurentides. Son principal plan d'eau, le lac Némiscachingue, couvre une superficie de 35 km² et draine une partie importante de la réserve projetée. Ce territoire protège des écosystèmes typiques de la zone de transition entre la sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc. Cette réserve sauvegarde aussi des sites culturels importants pour la communauté Atikamekw de Manawan.
- La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache s'étend sur une superficie de 123 km² au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle consolide la protection de la réserve écologique J.-Clovis-Laflamme. Plusieurs sites archéologiques datant de la préhistoire y sont aussi préservés.

Province naturelle des basses-terres de l'Abitibi et de la baie James

Le Québec progresse vers le parachèvement de la protection de cette province naturelle en y ajoutant deux réserves de biodiversité projetées, soit celles du Lac-Dana et des Tourbières-Boisées-du-Chiwakamu. Elles totalisent une superficie de 506 km², ce qui fait progresser le pourcentage de superficie protégée dans cette province naturelle à 7,2 % alors qu'il était de 0,4 % en 1999. Ces deux réserves de biodiversité projetées conservent des écosystèmes rares et intacts autour du lac Evans. Le caribou forestier fréquente aussi cet endroit. Ces réserves de biodiversité projetées contribuent à une protection plus large de cette espèce vulnérable dans ce secteur de la forêt boréale.

Réserve de biodiversité projetée du Lac-Dana



Photo : MDDEP

Province naturelle des basses collines de la Grande Rivière

La proportion d'aires protégées de cette province naturelle est maintenant de 13,8 % alors qu'elle était de 0 % en 1999. Le Québec crée une réserve de territoire aux fins d'aire protégée de 8 750 km² dans le secteur de la Pointe Louis-XIV, de la rivière Roggan et du lac Burton. La désignation de ce territoire permettra de consolider la protection de sites d'intérêt dont la Pointe Louis-XIV qui présente des caractéristiques climatiques, floristiques et fauniques uniques à cette latitude.

Le Québec crée aussi la réserve de biodiversité projetée de Paakumshumwaa-Maatuskaau d'une superficie de 4 259 km². Ce territoire possède de grandes valeurs écologiques et culturelles, notamment pour la communauté crie de Wemindji. Les bassins versants qu'elle protège sont presque tous à l'état naturel. Sur le plan de la culture, des fouilles archéologiques ont révélé des traces d'utilisation continue du territoire depuis 3 500 ans. Une association novatrice entre la communauté de Wemindji et l'Université McGill est à l'origine de l'identification de ce territoire à titre de réserve de biodiversité projetée. Cette association a permis de marier les connaissances traditionnelles et scientifiques en matière de protection du territoire.

Réserve de biodiversité projetée de Paakumshumwaa-Maatuskaau



Photo : Collin Scott

Mai 2008

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec



Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

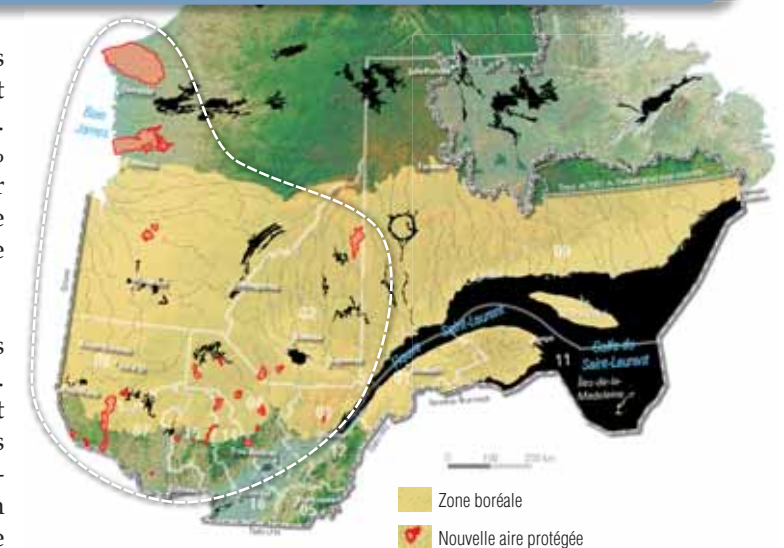
Les aires protégées au Québec



Un héritage pour la vie

En mai 2008, le Québec ajoute 23 nouvelles aires protégées à son réseau. Ces nouveaux territoires couvrent 18 220 km², soit plus de 1 % de la superficie du Québec. Le pourcentage d'aires protégées atteint maintenant 6 % du territoire, soit une superficie totale de 100 054 km². Par conséquent, le Québec se classe dans le peloton de tête des provinces canadiennes ayant la plus grande superficie d'aires protégées.

Ces nouveaux territoires protégés améliorent les résultats du Québec en matière de protection de la biodiversité. Notamment dans la zone boréale qui compte maintenant plus de 4 000 km² de territoires additionnels. Ces aires présentent une diversité impressionnante d'écosystèmes allant du nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean jusqu'au sud du Témiscamingue, en passant par la Baie James.



Des gains considérables dans quatre provinces naturelles

Province naturelle des Laurentides centrales

Les provinces naturelles sont les premières divisions écologiques du territoire québécois. La province naturelle des Laurentides centrales compte maintenant 7,2 % de sa superficie en aires protégées, alors qu'en 1999 elle en comptait 0,5 %. La création de la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches (959 km²), au nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean, permet de protéger un site exceptionnel sur le plan de la biodiversité. Le territoire se démarque par son relief accidenté et ses vallées profondes qui engendrent une variété de microclimats. Il est couvert par l'une des dernières grandes forêts intactes au sud de la limite nordique de leur exploitation. Cette réserve de biodiversité projetée se superpose à une des plus importantes zones de fréquentation du caribou forestier qui est maintenant désigné comme une espèce vulnérable.

Réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches



Photo : Alliance de recherche-communauté Monts-Valins-Monts-Otish (ARUC)

Province naturelle des Laurentides méridionales

Le Québec fait des pas de géant dans cette province naturelle qui touche 8 régions administratives. Il y ajoute 18 nouvelles aires protégées qui se distribuent dans l'ensemble du territoire. C'est plus de 3 700 km² de territoires protégés qui sont ainsi créés. Le pourcentage de superficie protégée dans cette province naturelle est maintenant de 5,9 % alors qu'il était de 2,4 % en 1999. Trois exemples de territoires mis en réserve marquent bien la diversité des milieux naturels nouvellement protégés :

- La réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine s'étale sur près de 1 500 km² au Témiscamingue et en Outaouais. Elle permet de protéger

Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine



Photo : Nicolas Mainville

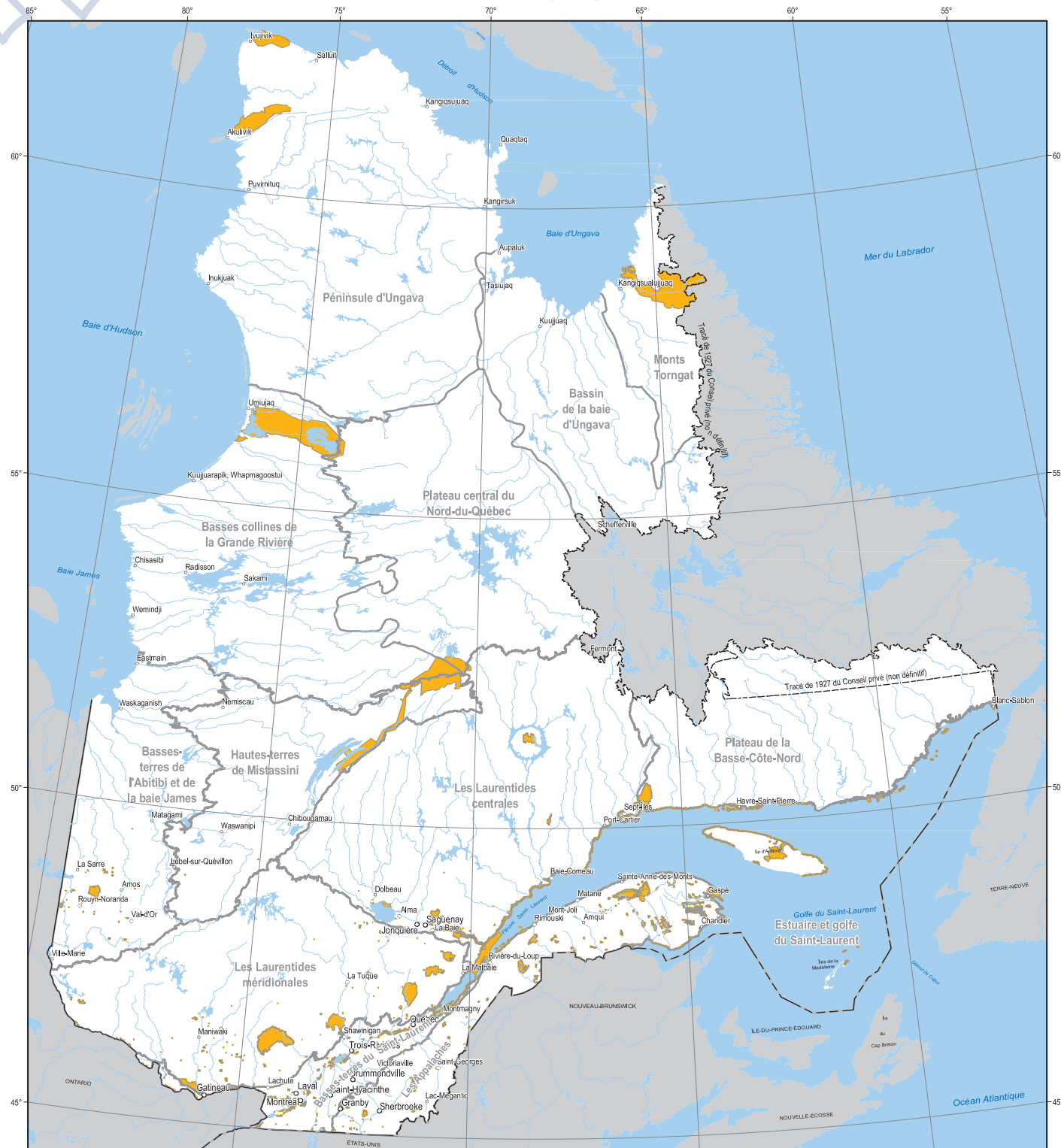
Suite dernière page

Québec



Aires

Avril 2003, 2,08 %*



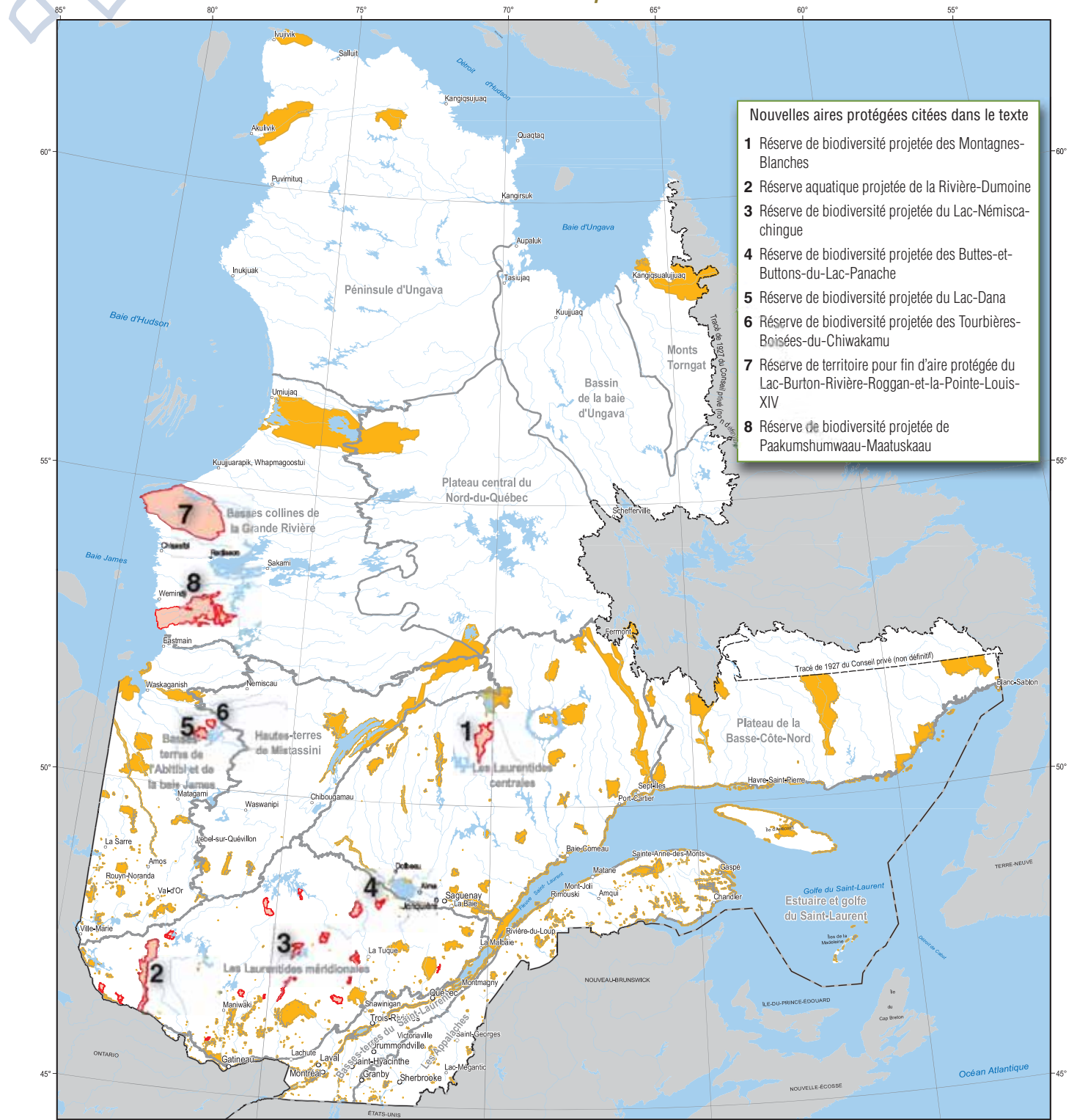
■ Aire protégée — Province naturelle

* Réseau d'aires protégées ajusté en fonction de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

LES AIRES PROTÉGÉES : UN HÉRITAGE POUR LA VIE

protégées

Mai 2008, 6 %



Nouvelles aires protégées citées dans le texte

- 1 Réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches
- 2 Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine
- 3 Réserve de biodiversité projetée du Lac-Némiscachingue
- 4 Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache
- 5 Réserve de biodiversité projetée du Lac-Dana
- 6 Réserve de biodiversité projetée des Tourbières-Boisées-du-Chiwakamu
- 7 Réserve de territoire pour fin d'aire protégée du Lac-Burton-Rivière-Roggan-et-la-Pointe-Louis-XIV
- 8 Réserve de biodiversité projetée de Paakumshumwau-Maatuskaau

■ Aire protégée — Province naturelle

■ Nouvelle aire protégée

LES AIRES PROTÉGÉES : UN HÉRITAGE POUR LA VIE